

Nom du projet :

**Coopération binationale en faveur des relations dominico-haïtiennes :
Composante environnement, changement climatique et réduction des risques de désastre**

Número de projet: 2013.2036.5-005.00

**Titre de la consultance: Planification, information et renforcement
institutionnel pour la gestion du bassin versant
binational de Pedernales.**

Table de matières

1. Information sur le projet:.....	1
2. Antécédents	2
3. Objectif de la consultance	4
4. Processus et produits.....	4
5. Méthodologie.....	5
Phase préparatoire :	5
Processus:.....	6
a. Planification de la gestion du bassin versant	6
b. Formation et fonctionnement des structures de gestion des bassins versants.....	6
c. Échange de données géospatiales sur les questions d'environnement, de changement climatique et de gestion des risques dans le bassin versant de Pedernales. 6	
d. Echange d'information pour la gestion partagée du bassin versant (ODD 6.5.2)	7
6. Estimation de jours de consultance	7
7. Période et durée de la consultance	8
8. Frais d'honoraire, conditions et modes de paiement.....	8
9. Profil du prestataire de service	9
10. Considérations supplémentaires.....	11
11. Evaluation d'offres	11
12. Réception d'offres.....	11

1. Information sur le projet:

Le projet « Coopération binationale en faveur des relations dominico-haïtiennes, Composante environnement, changement climatique et réduction des risques de désastre » fait partie du Programme de Coopération Binationale République Dominicaine – République d'Haiti, financé par l'Union Européenne¹ dans le cadre du Programme Indicatif Régional des Caraïbes (PIR) du 11^e Fonds Européen de Développement (FED).

Le projet vise à augmenter la capacité de coopération binationale pour une meilleure adaptation au changement climatique grâce à des mesures de réduction des risques de désastres et la gestion durable des ressources naturelles.

Le projet est mis en œuvre par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH*, avec le financement de l'Union Européenne et du Ministère Fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

¹ <https://programabinacional.org/>

Les entités responsables au niveau politique sont les Ministères de la Planification des deux pays (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe en Haïti et le *Ministerio de Economía, Planificación y Desarrollo* en République Dominicaine) ; à travers les bureaux de l'Ordonnateur National (BONFED/HT et le *Viceministerio de Cooperación Regional*/RD) pour la mise en œuvre des fonds européens.

Les ministères de l'Environnement, ainsi que les organismes d'urgence (*Comisión Nacional de Emergencia -CNE-* avec la *Defensa Civil* (RD) / Direction Générale de Protection Civile en Haïti) et les entités chargées du changement climatique (Conseil national pour le changement climatique et le mécanisme de développement propre -CNCCMDL de la RD- / Direction du changement climatique du ministère haïtien de l'Environnement) sont les principaux organes de mise en œuvre au niveau national.

Au niveau local, le projet travaille avec les gouvernements locaux de Pedernales, José Francisco Peña Gomez, Anse-à-Pitre et Thiotte, les bureaux régionaux des ministères, les comités locaux de protection civile, les organisations de producteurs et d'autres acteurs de la société civile.

Bassin versant Pedernales

Le bassin versant (BV) de Pedernales est situé dans la zone frontalière sud d'Haïti et de la République Dominicaine. Elle a une superficie totale de 350 km², répartie à peu près également entre les deux pays. Dans le bassin supérieur, 75 km² font partie du parc national de la Sierra de Bahoruco en République Dominicaine (37,4% du bassin), et la partie nord-ouest du bassin fait partie de la zone tampon du parc national de la Forêt des Pins en Haïti (6% du bassin). Dans la zone inférieure du fleuve, il existe un passage frontalier terrestre entre les villes d'Anse-à-Pitre (HT) et de Pedernales (DR). Les aires protégées des deux côtés et le bassin versant en tant que tel font partie des Réserves de Biosphère déclarées par l'UNESCO, La Selle (Haïti) et Jaragua-Bahoruco-Enriquillo (République dominicaine). Les précipitations annuelles passent d'environ 600 mm sur la côte sud à 2 000 mm sur les pentes de la Sierra de Bahoruco-La Selle, dont l'altitude atteint 2 600 mètres. La fluctuation saisonnière est élevée et entraîne une pénurie d'eau pendant les saisons sèches. Il y a très peu de plans d'eau de surface. Une grande partie du réseau hydrographique du bassin, notamment les ravines d'Haïti, est à sec pendant une bonne partie de l'année. De même, le débit de la rivière principale dans le bassin inférieur est faible, mais peut augmenter en cas de fortes pluies, provoquant des inondations dans les deux villes frontalières. Dans d'autres régions, les principaux risques sont, à la saison des pluies, les glissements de terrain et la perte de sol.

Contexte de la consultance:

L'objectif de cette consultation est de mettre en œuvre la gestion harmonisée du bassin versant binational de Pedernales, en renforçant les capacités et les processus en Haïti et en République dominicaine dans les domaines de la gestion du bassin versant (structure de gestion et planification), de l'échange de données et d'informations géospatiales, des cartes transfrontalières harmonisées.

Il s'agit d'un processus interdisciplinaire et à plusieurs niveaux dans les deux pays, qui doit débuter début 2022 et dont les objectifs doivent être atteints en octobre 2022.

2. Antécédents

Gestion des risques (GRD):

Le projet travaille depuis 2019 sur différentes actions dans le BV, sur les questions de GRD, d'environnement et de changement climatique. Des comités communales et locales pour la gestion des risques ont été mis en place (RD) et sont renforcées dans les deux pays. Les ONG internationales Plan International (RD) et Alianza por la Solidaridad (Haïti) ont été engagés pour soutenir la préparation de la population aux catastrophes, l'amélioration des abris, le système d'alerte précoce, et le renforcement des comités locaux, entre autres actions.

Environnement et changement climatique :

En ce qui concerne les questions d'environnement et de changement climatique, le reboisement de zones prioritaires est en cours, ainsi que la promotion et la réhabilitation de systèmes agroforestières, principalement basées sur le café. Des priorités pour la conservation de sol ont été identifiées, des mesures de conservation seront implémentées en 2022.

Structure de gestion du bassin versant :

En Haïti, le « Plan de Cogestion du Bassin Versant du Fleuve Pedernales (Côté Haïtien) » a été formulé en 2015, qui comprend la conformation d'une structure de gestion composée d'un niveau d'acteurs locaux (personnes de la communauté dans quatre zones du BV), et un autre de niveau étatique composé de représentants des Ministères du niveau départemental, qui sont basés à Jacmel (capitale départementale, en dehors du bassin versant Pedernales). Le plan de gestion comporte une partie descriptive détaillée et des propositions pour les différents programmes qui composent le plan de gestion, tous ambitieux, notamment l'amélioration d'infrastructures (eau, électrification, construction d'écoles, etc.), l'augmentation de la couverture végétale et la protection des ressources naturelles, la conservation des sols, entre autres. À quelques exceptions, le plan ne définit pas de mesures spécifiques. Ce plan de gestion n'a pas été mis en œuvre.

En République Dominicaine, le processus de mise en place de la structure de gestion du bassin versant, basé sur la résolution 0022-2020 du Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, devrait se terminer en janvier 2021, avec la prestation de serment des structures de gouvernance. La résolution prévoit l'élaboration d'un plan de gestion du bassin versant et d'un plan d'action.

Relation avec d'autres plans :

Cette consultation se concentre sur l'appui à la formulation et à la mise en œuvre d'un plan de gestion harmonisé du BV, ainsi que sur une plateforme de gestion interinstitutionnelle pour générer une vision commune autour de la gestion de l'environnement, de la GRD et du changement climatique dans le bassin versant. Il s'agira d'élaborer une planification sur la base de l'analyse et de la documentation des plans existants. Les plans existants les plus pertinents sont énumérés ci-dessous :

- a. Plan d'Aménagement Massif La Selle, versant sud : 2020, inclut la partie haïtienne du BV Pedernales.
- b. b) Plans de développement communaux pour Anse-a-Pitre et Thiotte.
- c. c) Plans de résilience (en cours) : dans le cadre du projet binational, des plans de résilience sont en cours d'élaboration dans les 4 municipalités de Pedernales et le district municipal Jose-Francisco Pena Gomez en RD et à Anse-à-Pitre et Thiotte en Haïti.

Le processus est basé sur l'approche à Trois Niveaux (3PA, *Three Pronged Approach*), une méthode développée par le Programme Alimentaire Mondial. En RD, elle a été intégrée dans la planification municipale et, en Haïti, a été approuvée par le ministère de la planification et a déjà été appliquée dans plusieurs territoires. Ces plans guident les acteurs locaux et sont basés sur l'identification des principaux moyens de subsistance, des comportements saisonniers, des vulnérabilités et de la caractérisation des périodes de risque (par exemple, pluies prolongées ou sécheresses). Le processus renforce la conception, la planification et la mise en œuvre de programmes de résilience, de réduction des risques de désastre et de protection sociale. Le produit final au niveau local est un plan communautaire, dont les éléments doivent être pris en compte pour la gestion du bassin versant.

Ces plans devraient être finalisés dans la RD à la fin de l'année 2021. En Haïti, le processus devrait commencer début 2022. Si la situation du pays ne permet pas d'achever ce travail, il ne sera pas nécessaire d'attendre le produit final; le travail se fera sur la base de ce qui existe déjà.

- d. Identification et implémentation des mesures de conservation des sols dans les sites prioritaires du BV de Pedernales (rapport de consultation) : bassin supérieur.

Dans le cadre du projet binational, des mesures de conservation de sol ont été planifiées basant sur la situation sur le terrain, et seront implémentés à partir de début 2022.

- e. Plans de gestion des aires protégées, notamment les parcs nationaux de la Sierra de Bahoruco et de la Forêt de Pins.
- f. Plan de développement touristique de Pedernales.
- g. Plan de développement économique local de Pedernales.
- h. Plan de développement municipal de Pedernales.

3. Objectif de la consultance

La consultation vise à créer la base d'une gestion du bassin versant transfrontalier, en utilisant le BV de Pedernales comme modèle pour d'autres processus éventuels dans la zone frontalière, et à générer des contributions pour les processus qui ont lieu au niveau national. Elle comprend les processus suivants :

- Planification de la gestion du bassin versant : au niveau transfrontalier et dans chaque pays. Elaboration du plan de gestion du bassin versant en RD, mise à jour de celui existant en Haïti, génération d'un plan opérationnel harmonisé.
- Formation et fonctionnement des structures de gestion de BV : Ce processus comprend le renforcement institutionnel des organismes de gestion du BV existants dans chaque pays, ainsi que la formation de la structure de gestion du BV au niveau transfrontalier.
- Échange de données géospatiales : préparation de cartes de base harmonisées, échange de données géospatiales dans le domaine de l'environnement, du changement climatique et des risques de désastre, ainsi que des données requises pour les paramètres prioritaires de la gestion du bassin versant.
- Échange d'informations pour la gestion partagée de BV : Renforcer la coordination et les échanges dans le cadre de l'ODD 6.5.2. Appui aux échanges, élaboration du rapport national pour l'indicateur ODD 6.5.2., principalement en Haïti et la coordination du processus avec la RD.

Avec ces processus, la consultance contribuera aux indicateurs suivants du projet :

- En 2022, guide spécifique pour la gestion harmonisée du bassin versant Pedernales formalisé, avec des objectifs spécifiques et engagement pour les deux pays. (OS2)
- Un conseil de bassin versant est institutionnel et opérationnel, avec des protocoles durables d'opération et coopération dans la gestion de l'environnement, des risques et d'adaptation au changement climatique, avec perspective de genre. (OS4)
- Les deux pays partagent systématiquement des données GIS, des cartes et d'autres données du bassin versant de Pedernales pour le monitoring et la gestion des ressources naturelles, l'adaptation au CC et la gestion des risques de désastres.(R.4.2.)
- Un système commun et durable a été établi et est fonctionnelle, et information est partagée en incluant des données pertinentes pour les rapports pays ODD indicateur 6.5.2. (R.4.4.)

4. Processus et produits

<i>Processus</i>	<i>Produit</i>	<i>Bi-national</i>	<i>RD</i>	<i>HT</i>
a. Planification pour la gestion du bassin versant	Actualisation du Plan de gestion du BV en Haïti			x
	Elaboration du Plan de gestion du BV en République Dominicaine, avec plan d'action		x	
	Plan opérationnel 2022-2024 su conseil binational du BV.	x		
b. Constitution et fonctionnement des structures de gestion du BV	Renforcement de la structure de gestion du BV en Haïti			x
	Renforcement de la structure de gestion du BV en République Dominicaine		x	
	Conseil du BV binational	x		
c. Echanges de données géospatiales sur des sujets d'environnement, changement	Elaboration et implémentation d'un plan de travail, pour harmoniser information géospatial du BV	x		

Processus	Produit	Bi-national	RD	HT
climatique, GRD dans le BV Pedernales				
	Elaboration de cartes thématiques	x		
	Mise en œuvre de mesures de renforcement des capacités et renforcement des acteurs clés au niveau local ou national, en fonction de leurs possibilités et de leur faisabilité (personnel, équipement), pour la gestion des données géoréférencées ou l'utilisation des cartes générées. Travail avec le MdE pour la gestion des données géoréférencées.	x		
d. Echange d'information pour la gestion partagée du BV (ODD 6.5.2.)	Introduction sur l'indicateur SDG 6.5.2 aux acteurs clés du bassin versant (structures de gestion du BV des deux pays).	x		
	Identifier les critères/paramètres sociaux, économiques, environnementaux et de gestion du BV auxquels les pays accordent la priorité pour la gestion des bassins versants transfrontaliers.	x		
	Développer et convenir bi-nationalement des protocoles (fiches) modèles pour le suivi et l'échange d'informations sur ces critères-paramètres-processus-événements.	x		
	Conseiller et accompagner le MdE d'Haïti dans l'élaboration du rapport national (2022) sur l'ODD 6.5.2. (Gestion des bassins versants transfrontaliers).			x

5. Méthodologie

On propose une combinaison de travail en présentiel, mettant l'accent sur le terrain dans le bassin versant dans les deux pays, et de travail à travers des plateformes virtuelles.

La firme de consultance, dans son offre, doit présenter sa stratégie de mise en œuvre, son équipe de travail, décrire la répartition des tâches entre l'équipe de consultantes/consultants en fonction des produits ; insérer en annexe un calendrier avec les détails des activités et des produits. Il ne doit pas répéter mot pour mot les TdR, mais formuler sa propre méthodologie et approche qui permette de réaliser ce qui est demandé dans les TdR.

L'offre technique doit décrire comment elle abordera le travail sur le terrain, les réunions virtuelles, la gestion bilingue, etc. Ils doivent également proposer la quantité de jours de travail sur le terrain et de jours de travail virtuel.

Dans l'offre financière, il faut indiquer les frais d'honoraire de chaque consultante/consultant, couts de voyage, d'hôtel et de transport (liés aux journées de travail sur le terrain) ; ainsi que les couts d'ateliers, de réunions, de matériel, d'impression, etc.

Phase préparatoire :

Au début de la consultance, un atelier virtuel de planification sera organisé avec les ministères de l'environnement des deux pays et la GIZ, au cours duquel les détails seront définis pour chaque ligne de travail, avant tout :

- Préciser les livrables et la portée de chaque livrable avec les contreparties.
- Précisez la méthodologie et les acteurs clés avec lesquels assurer la coordination.
- Définir les processus de collaboration et de validation avec les partenaires et les institutions sectorielles participantes.

Le cabinet de consultance présentera son plan de travail définitif basé sur les résultats de cet atelier.

Processus:

Ci-dessous quelques détails sur les aspects méthodologiques des processus.

a. Planification de la gestion du bassin versant

La mise à jour du plan de gestion du bassin versant en Haïti devrait mettre l'accent sur les programmes et projets directement liés à la gestion de l'eau et des ressources naturelles. Elle prendra en compte également les activités réalisables par les acteurs en charge du bassin versant, leurs compétences et leurs ressources. Il sera nécessaire de mettre à jour la structure de gestion, dans le cadre des conseils envisagés avec cette consultance. Il doit prendre comme référence le "Plan d'Aménagement Massif de la Selle Versant Sud", 2020, entre autres.

L'élaboration du plan de gestion du BV dans la RD doit être liée aux plans nationaux tels que la stratégie nationale de développement et le plan stratégique du ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Sur la base de ce plan de gestion, un plan d'action doit être élaboré en mettant l'accent sur la gestion de l'eau et des ressources naturelles. Elle examinera également les activités réalisables par les acteurs en charge de la gestion du BV, leurs compétences et leurs ressources.

L'élaboration du plan opérationnel du conseil binational devrait être harmonisée, centrée sur les questions qui devraient être coordonnées au niveau binational, en tenant compte des critères de priorité pour la gestion des bassins versants transfrontaliers (ODD 6.5.2) et des objectifs de la CDN de chaque pays pour les questions forestières.

Tous les plans doivent mettre le focus sur l'action et se baser sur les compétences et capacités réelles des acteurs en charge. Des analyses existantes dans d'autres plans existants peuvent être utilisées comme référence, il n'est pas nécessaire de les répéter.

b. Formation et fonctionnement des structures de gestion des bassins versants

Pour renforcer la structure de gestion du bassin d'Haïti, il sera nécessaire de revoir la structure actuelle selon le plan de cogestion 2015 et de mettre en œuvre des améliorations pour son fonctionnement, en mettant l'accent sur le lien entre les acteurs publics au niveau départemental et les communautés du BV ; processus à valider avec le MdE. La définition des rôles sera travaillée. Des mesures de renforcement des capacités et des acteurs clés de la gestion du BV seront mises en œuvre.

Afin de renforcer la structure de gestion en RD, ils sont basés sur la résolution 22-2020 du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Lors de la création de ces structures, il a été décidé de ne créer que trois autorités de sous-bassin versant selon le Décret, étant donné qu'au niveau du micro-bassin, le capital humain n'est pas suffisant. La définition des rôles au niveau des structures formées sera abordée et l'élaboration du protocole de fonctionnement sera réalisée. Un autre élément important sera la mise en œuvre de mesures de renforcement des capacités et le renforcement des acteurs clés pour la gestion du BV.

En ce qui concerne le conseil binational du bassin versant, il n'existe pas de base légale pour le définir, bien qu'ils existent des expériences dans d'autres BV comme le sous-bassin du Libón et le bassin versant de l'Artibonite. Les consultants doivent définir les membres du conseil, en coordination avec les acteurs clés des pays et proposer la création du conseil de bassin versant Pedernales transfrontalier, ainsi que rédiger le protocole de fonctionnement. Un minimum de 3 réunions de coordination présentes seront organisées au cours de la période allant jusqu'à octobre 2022². Ce processus, dans son format final, dépend d'accords de haut niveau, impliquant les ministères des affaires étrangères et la Commission Mixte Binationale. Il pourrait donc être décidé, en accord avec les deux pays, que les consultants travailleront à la création d'un organe précurseur, qui pourrait ensuite générer une structure définitive.

c. Échange de données géospatiales sur les questions d'environnement, de changement climatique et de gestion des risques dans le bassin versant de Pedernales.

² En fonction des situations binationales, les acteurs qui composent l'organisme de bassin versant pourraient décider de tenir des réunions virtuelles.

Pour élaborer le plan de travail pour l'échange de données géospatiales, un processus de coordination technique et institutionnel sera défini et mis en œuvre entre les deux pays au niveau de la frontière, avec le BV de Pedernales comme pilote.

En RD, la coordination se fera avec: Instituto Geográfico Nacional, Instituto Cartográfico Militar, Sistema Integrado Nacional de Información (del Comité Nacional de Emergencia), Dirección de Información Ambiental de Recursos Naturales -DIARENA- (du Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales).

En Haïti, la coordination sera avec le Centre National de l'Information Géo-Spatiale -CNIGS-, la Direction Générale de la Protection Civile -DGPC-, le Ministère de l'Environnement -MdE-.

Pour l'élaboration de cartes harmonisées pour le bassin versant de Pedernales, les éléments suivants seront pris en compte :

- les expériences antérieures du CNIGS et de DIARENA en matière de cartes harmonisées dans les zones frontalières (zone des lacs Azuei et Enriquillo/Programme environnemental transfrontalier financé par l'Union européenne ; bassin versant de l'Artibonite, projet GEF)
- les systèmes cartographiques des deux pays.

Le type de cartes à produire sera priorisé et convenu entre les deux pays. Certaines seraient des cartes de base, telles que la division politico-administrative, les bassins versants, sous-bassins, micro-bassins, l'hydrologie (rivières principales, ravins), la couverture, l'utilisation du sol et les pentes. D'autres cartes seraient plus analytiques, comme l'analyse de la vulnérabilité, le risque d'inondation, les glissements de terrain, la perte de sol, la sécheresse, les points de captage d'eau de la rivière Pedernales, etc.

Le format des données doit être présenté en KMZ, fichiers Shapefile et JPG pour faciliter l'utilisation par les acteurs locaux.

d. Echange d'information pour la gestion partagée du bassin versant (ODD 6.5.2)

On a vu que, pour la gestion partagée du bassin versant transfrontalier, il convient d'identifier les critères/paramètres sociaux, économiques et environnementaux prioritaires sur la base desquels une gestion coordonnée peut être effectuée.

L'expérience d'autres BV transfrontaliers montre que l'accent doit être mis sur la gestion locale du BV, et que les critères/paramètres à identifier doivent pouvoir être mesurés ou observés-documentés par chaque pays (au lieu de planifier sur la base de l'idéal, faites-le sur la base du possible). Les événements et/ou les processus peuvent être pris en compte, et pas seulement les données statistiques.

6. Estimation de jours de consultance

Le bureau d'études peut proposer des modifications du nombre de jours en fonction de son expérience, de l'équipe technique en charge au travail et de l'approche méthodologique proposée.

Processus	Produit	Jours de travail
a. Planification de la gestion du bassin versant	a.1 Actualisation du Plan de Gestion en Haïti	15
	a.2 Elaboration du Plan de gestion du BV en RD, plan d'action	20
	a.3 Plan opérationnel 2022-2024 du conseil binational du BV	10
b. Formation et fonctionnement des structures de gestion du bassin versant	b.1 Renforcement de la structure de gestion du BV en Haïti	15
	b.2 Renforcement de la structure de gestion du BV en RD	10
	b.3 Conseil de gestion du BV binational	20
Sous-total équipe technique planification et structure de gestion		90 jours
c. Échange de données géospatiales sur les questions d'environnement, de changement climatique et de gestion des risques	c.1 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de travail pour harmoniser les informations géospatiales du bassin versant.	10
	c.2 Elaboration de cartes thématiques	30

Processus	Produit	Jours de travail
dans le bassin versant de Pedernales.		
	c.3 Mise en œuvre de mesures de renforcement des capacités et renforcement des acteurs clés au niveau local ou national, en fonction de leurs possibilités et de leur faisabilité (personnel, équipement), pour la gestion des données géoréférencées ou l'utilisation des cartes générées. Travail avec le MdE pour la gestion des données géoréférencées.	10
Sous-total équipe technique échange de données géospaciales		50 jours
d. Partage d'informations pour une gestion partagée des bassins versants (ODD 6.5.2)	d.1 Introduction sur l'indicateur SDG 6.5.2 aux acteurs clés du bassin versant (structures de gestion du BV des deux pays).	5
	d.2 Identifier les critères/paramètres sociaux, économiques, environnementaux et de gestion du BV auxquels les pays accordent la priorité pour la gestion des bassins versants transfrontaliers.	15
	d.3 Développer et convenir binationalement des protocoles (fiches) modèles pour le suivi et l'échange d'informations sur ces critères-paramètres-processus-événements.	10
	d.4 Conseiller et accompagner le MdE d'Haïti dans l'élaboration du rapport national (2022) sur l'ODD 6.5.2. (Gestion des bassins versants transfrontaliers).	10
Sous-total équipe technique échange information		40 jours
Travail transversal	Jours para des activités spécifiques (pour valider dans la Plan de Travail)	10
	Atelier de planification initiale	2
	Révision de documents et information	10
	Réunions de suivi et coordination	10
	Plan de travail, chronogramme, rapports (2 rapports intérimaires, 1 rapport final)	15
Estimation de jours de travail transversal		47 jours
Estimation totale de jours		227 jours

7. Période et durée de la consultance

Entre mars et octobre 2022.

Estimation de jours de consultance (voyages non inclus) : 227

8. Frais d'honoraire, conditions et modes de paiement

Le montant de la consultance sera payé en quatre (4) versements, répartis comme suit :

Paiement 1 : 20% contre la livraison et l'approbation du plan de travail et de la liste des acteurs clés des processus dans les deux pays. Estimé à avril 2022.

Paiement 2 : 30% contre la livraison et l'approbation du rapport intermédiaire 1 avec les livrables suivants : b.1, b.2, c.1, c.2, d.1. Estimé à juin 2022.

Paiement 3 : 20% contre la livraison et l'approbation du rapport intermédiaire 2, avec les résultats suivants : a.1, a.2, c.3, d.4. Estimé à aout 2022.

Paiement final : 30% à la livraison et à l'approbation des livrables a.3, b.3, d.2, d.3 et de la facture finale. Estimé à octobre 2022.

La GIZ retiendra les taxes conformément à la loi sur le montant des honoraires. Afin de recevoir le paiement des services rendus, le consultant doit être à jour de ses obligations fiscales et émettre des factures accompagnées de reçus fiscaux/NIF.

La GIZ ne couvre pas les frais de virement bancaire de tiers, en cas de virement, le destinataire supportera les frais bancaires.

Les coûts soumis seront validés par rapport aux règlements de la GIZ.

Le cas échéant, les frais d'hôtel, les indemnités journalières et le transport du consultant doivent être dûment justifiés comme suit :

Hôtel : Jusqu'à un maximum de 100 jours pour toutes les équipes de consultants et sera réglé contre facture, qui doit être au nom du consultant.

Indemnité de déplacement (per diem): L'indemnité de déplacement du consultant sera payée au taux de la GIZ pour un maximum de 100 jours pour l'ensemble de l'équipe de consultants, sous réserve de preuves ou de justificatifs. Les jours de retour sont payés à un taux différent de celui de la journée complète. Un tableau indiquant les jours de travail sur le terrain et l'objectif doit être soumis, en joignant les factures d'hôtel (les indemnités journalières ne sont pas réglées). Le tableau de rapport doit être validé par le conseiller de la GIZ qui accompagne le travail. Pour le personnel national, en RD, maximum 1.500 DOP ; en Haïti, maximum 2.200 Gourdes.

Transport intérieur : sur présentation de factures valables au nom du consultant, les frais de transport pour les transferts vers, depuis et dans la zone de travail seront remboursés jusqu'à un maximum à déterminer et à détailler dans l'offre financière. Les frais kilométriques pour le véhicule du consultant seront couverts au taux de la GIZ de 0,30 EUR/km (le taux de change Inforeuro³ sera utilisé, en fonction du mois de la dépense). Le consultant doit documenter des kilomètres parcourus lors de chaque voyage à des fins de remboursement.

9. Profil du prestataire de service

La consultance doit être effectuée par un cabinet de conseil dûment enregistré, en Haïti ou la République Dominicaine, ou avec une représentation dans un ou les deux pays. Expérience dans les deux pays est nécessaire, dans les domaines et avec les acteurs de cette consultance.

Pour des entreprises dominicaines :

L'entreprise doit générer des factures avec des reçus fiscaux et être à jour dans le paiement des taxes. Joindre les documents de vérification (attestation d'être à jour dans le paiement des impôts devant la DGII ; copie du RNC).

L'offre technique doit inclure les CV de l'équipe et le profil de l'entreprise, en précisant les responsabilités de chaque membre de l'équipe pour les différents produits du cabinet de conseil.

Équipe technique dans chaque pays, disponibilité pour le travail sur le terrain. Dans chaque processus (a-d), il devrait y avoir du personnel parlant couramment le français et l'espagnol. L'équipe doit comprendre :

Qualifications du chef d'équipe et du consultant principal : (processus (a) et (b)) :

- Éducation/formation (2.1.1.) : niveau master, en environnement, sciences sociales, économie, ou similaire.
- Langues (2.1.2.) : bilingue en français et en espagnol (à l'oral et à l'écrit), dont l'un au niveau de la langue maternelle.
- Expérience professionnelle générale (2.1.3.) : au moins 5 ans d'expérience dans la coordination et la mise en œuvre de processus de consultation, notamment l'élaboration d'instruments de gestion des bassins versants, l'échange de données entre institutions ou pays, et les protocoles de gestion des ressources naturelles.
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4.) : expérience avérée en matière de conseil en République dominicaine et en Haïti, expérience dans les questions de gestion des bassins versants et des ressources naturelles, de préférence au niveau transfrontalier.
- Expérience de gestion (2.1.5.) : expérience de la coordination de processus de consultation transfrontaliers ou binationaux, avec une série d'acteurs étatiques.
- Expérience régionale (2.1.6.) : expérience avérée en Haïti et/ou en République dominicaine dans les domaines de la consultance.

³ https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/procedures-guidelines-tenders/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-inforeuro_en

- Expérience dans le domaine de la coopération au développement (2.1.7) : rédaction de documents de planification, gestion ; processus de facilitation, formation et réunions multi-acteurs et validation avec les homologues.

Estimation du nombre de jours de consultation : 37 au maximum

Qualifications de l'expert 1 (il est recommandé d'avoir deux personnes, une pour Haïti, une pour la République dominicaine, ou un expert bilingue) (processus (a et b)) :

- Éducation/formation (2.2.1) : diplôme en environnement, sciences sociales, économie ou similaire.
- Langues (2.2.2.) : maîtrise de l'espagnol ou du français, bon niveau oral et écrit en français ou en espagnol.
- Expérience professionnelle générale (2.2.3.) : au moins 3 ans d'expérience dans le conseil en gestion des ressources naturelles, la planification participative et autres outils de gestion.
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : expérience avérée en tant que consultant en République dominicaine et en Haïti, expérience dans les questions de gestion des bassins versants et des ressources naturelles, de préférence au niveau transfrontalier, rédaction de documents de planification, gestion ; activités de formation multi-acteurs au niveau local et national.
- Expérience régionale (2.2.6) : expérience avérée en Haïti et/ou en République dominicaine dans les domaines de la consultance.

Estimation du nombre de jours de consultation: 90 jours maximum pour les deux pays.

Équipe de cartographie bilingue, expérience de la coordination avec les acteurs clés indiqués dans les TdR dans chaque pays :

Qualifications de l'expert 2 (peut être deux personnes, une pour Haïti, une pour la République dominicaine, ou un expert bilingue) (processus (c)) :

- Éducation/formation (2.3.1) : diplôme de licence en géographie, ressources naturelles ou agronomie ou similaire
- Expérience professionnelle générale (2.3.3) : spécialisation dans les systèmes d'information géospatiale (SIG), avec au moins 3 ans d'expérience dans le travail de cartographie, expérience dans les aspects clés de la gestion des ressources naturelles.
- Expérience professionnelle spécifique (2.3.4) : SIG dans le domaine des ressources naturelles, gestion des risques, analyse de données SIG pour la définition de mesures de conservation et de protection des ressources naturelles et des ressources en eau.
- Expérience régionale (2.3.6) : expérience des instances de travail du SIG avec les ministères de l'environnement d'Haïti ou de la République dominicaine et/ou le ministère de l'environnement de la République dominicaine (2.3.7).
- Autre (2.3.8) : expérience dans le travail virtuel. Volonté de se rendre sur le terrain en République dominicaine ou en Haïti pour la collecte de données et la formation des acteurs locaux, la rédaction de documents techniques.

Estimation des jours de consultation : max. 30 en Haïti, 20 en RD.

Un ou 2 consultants (au moins 1 bilingue) pour accompagner le processus de l'indicateur SDG 6.5.2, ayant une expérience des questions liées à cet indicateur :

Qualifications de l'expert 3 (processus (d)) :

- Langue (2.4.2) : très bonne maîtrise du français, niveau avancé de l'espagnol (à l'oral et à l'écrit).
- Expérience professionnelle générale (2.4.3) : facilitation des processus de conseil et de formation au niveau des acteurs nationaux tels que les ministères, systématisation de l'information, gestion des ressources en eau.
- Expérience professionnelle spécifique (2.4.4) : formats liés aux ODD, si possible ODD6. Rédaction de documents techniques, formation et conseil au personnel technique des institutions publiques.
- Expérience en matière de coopération au développement (2.4.7) : facilitation des processus liés aux ODD ou aux conventions internationales sur l'environnement.

Estimation des jours de consultation : max. 30 en Haïti, 10 en RD.

Autres experts à court terme :

- Pour les tâches spécifiques qui ne peuvent être effectuées par les experts requis, des spécialistes peuvent être inclus pour compléter l'équipe.

Exigences envers l'entreprise :

- Disponibilité d'une plateforme permettant d'organiser des réunions/réunions virtuelles, avec traduction simultanée (si nécessaire).
- Volonté de voyager et de travailler sur le terrain en Haïti et en République dominicaine.
- Chaque consultant s'engage à appliquer les mesures de protection de COVID-19 tout au long de son séjour sur le terrain, et s'assure du respect de ces mesures lors des ateliers et des réunions.

10. Considérations supplémentaires

Modalité de contrat

Consultance de court terme.

Confidentialité

Le consultant doit garder toute la discrétion possible dans le travail professionnel à effectuer, éviter de porter des jugements de valeur et de diffuser des informations qui pourraient être préjudiciables à l'une des parties impliquées, et ne pas diffuser ou publier tout ou partie du ou des documents résultant de cette consultation sans l'autorisation de la GIZ, étant donné que tous les produits générés dans le cadre du financement de la GIZ sont la propriété intellectuelle et le droit exclusif de la GIZ.

Protection des données

Il n'est pas permis de recevoir des offres et d'échanger des données en utilisant Dropbox, google, wetransfer ou d'autres services externes d'échange de données non autorisés par la GIZ. Pour toute communication liée aux offres, il est obligatoire d'utiliser le courrier indiqué dans ces TdR.

Changements en cours de mission

Toute modification du plan d'activités par le consultant doit faire l'objet d'un accord écrit préalable avec les responsables de la GIZ.

11. Evaluation d'offres

La qualité de l'offre technique et financière sera évaluée sur la base des éléments suivants

- le statut juridique de la société, dûment enregistré
- L'expérience de la société dans la réalisation de travaux de consultance dans les domaines des présents TDR
- Profils du personnel clé
- Concept technique et méthodologique, avec les facteurs suivants :
 1. Stratégie de travail
 2. Coordination interinstitutionnelle et prise de décision
 3. Concept pour les processus de travail (a-d)
 4. Apprentissage et innovation
 5. Gestion des contrats
- Le choix de l'offre est basé sur une pondération entre la qualité technique et le prix. L'évaluation technique de l'offre sera pondérée à 70%, l'évaluation financière à 30%.

12. Réception d'offres

Des offres seront uniquement acceptées par courrier électronique à la direction mentionné ci-dessous avant la date indiquée. L'offre doit être en monnaie nationale et être dirigé à :

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Project 13.2036.5 / Composante Env-GRD-CC

La référence à inclure dans l'objet du courrier électronique :

13.2036.5 Pedernales RD-HT

Les offres seront rejetées :

- si elles ne sont pas complètes, ou
- si elles n'incluent pas la référence ou
- si les offres techniques et financières ne sont pas dans des fichiers PDF séparés ou
- si elles arrivent après la date limite ou
- si elles sont envoyées par une voie non autorisée.

Documents à soumettre pour l'offre

- Lettre de réponse aux TdR et soumission de l'offre, signé
- Offre technique : concept technique et méthodologique, équipe, distribution de responsabilités, chronogramme
- Offre financière en fichier PDF séparé, avec adresse et contact complet, (Nom, adresse de bureau, N° NIF/RNC, téléphone et email) de l'offrant, signé
- Dans l'offre financière, svp détailler les coûts (honoraires, voyages et transports, activités, matériel), pour l'équipe de consultance en détaillant les honoraires par jour par personne, quantité de jours par personne, avec leur fonction et tâches dans l'équipe.
- Des forfaits (pourcentage) pour des couts administratifs ne sont pas acceptés.
- Annexes :
 - CV et copie d'ID de consultants/es
 - Copie de l'enregistrement de l'entreprise
 - Termes de référence signées

Des offres en espagnol ou français sont acceptés.

Des questions sont acceptées jusqu'au 18/03/2022 à la direction suivante : do_inquiry@giz.de , avec la référence **13.2036.5 Pedernales RD-HT**

Date limite pour la réception des offres : **28 mars 2022**

Offre envoyer uniquement à la direction électronique suivante : do_quotation@giz.de